

TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Propositions de la Commission
<p align="center">Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural</p>	<p align="center">Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural</p>	<p align="center">Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural</p>	<p align="center">Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de santé des animaux et de qualité sanitaire des denrées d'origine animale et modifiant le code rural</p>
<p align="center">Article 1^{er}</p>	<p align="center">Article 1^{er}</p>	<p align="center">Article 1^{er}</p>	<p align="center">Article 1^{er}</p>
<p>L'article 253-2 du code rural est ainsi rédigé :</p>	<p>L'article L. 234-4 du code rural est ainsi rédigé :</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>
<p>« Art. 253-2. – Dès qu'il est établi que les denrées destinées à l'alimentation humaine issues d'un élevage présentent ou sont susceptibles de présenter un danger pour la santé publique, les vétérinaires inspecteurs habilités en vertu de l'article 259 ordonnent qu'elles soient détruites ou soumises avant leur mise à la consommation à un contrôle sanitaire ou à un traitement permettant d'éliminer ledit danger.</p>	<p>« Art. L. 234-4. – Dès... ...de l'article L. 231-2 ordonnent... ... danger.</p>	<p>« Art. L. 234-4. – <i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p>« Art. L. 234-4. – <i>(Alinéa sans modification)</i></p>

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Propositions de la Commission
<p>« Le ministre de l'agriculture fixe les critères permettant de déterminer les élevages dans lesquels ces mesures sont mises en œuvre.</p>	<p>« Le ministre... ...œuvre ainsi que les conditions d'indemnisation des détenteurs du produit dans l'hypothèse où, après analyse, le produit s'est avéré sain.</p>	<p>« Le ministre... ...œuvre.</p>	<p>« Le ministre... ...œuvre, <i>ainsi que les conditions d'indemnisation des propriétaires ou des détenteurs des animaux, des denrées d'origine animale ou des produits, dans l'hypothèse où, après analyse, ceux-ci se sont avérés sains.</i></p>
<p>« Dans ces élevages, les agents mentionnés au premier alinéa peuvent également prescrire les mesures suivantes :</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>
<p>« – la séquestration, le recensement, le marquage de tout ou partie des animaux de l'exploitation ;</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>
<p>« – l'abattage des animaux, leur destruction et celle de leurs produits ;</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>
<p>« – tout traitement des produits ou programme d'assainissement de l'élevage permettant d'éliminer ledit danger, y compris la destruction des aliments ou la limitation des zones de pâturage ;</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>
<p>« – la mise sous surveillance de l'exploitation jusqu'à élimination dudit danger.</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>
<p>« Les élevages et établissements ayant été en relation avec l'exploitation dont il s'agit peuvent être soumis aux mêmes mesures. »</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Propositions de la Commission
	« Préalablement à l'exécution de ces mesures, le détenteur ou le propriétaire des produits est mis en mesure de présenter ses observations. »	<i>(Alinéa sans modification)</i>	<i>(Alinéa sans modification)</i>
Articles 2, 2 bis, 3 à 6 ter	Articles 2, 2 bis, 3 à 6 ter	Articles 2, 2 bis, 3 à 6 ter	Articles 2, 2 bis, 3 à 6 ter
..... Conformes
.....
Articles 8 et 9	Articles 8 et 9	Articles 8 et 9	Articles 8 et 9
..... Conformes
Article 10 <i>(nouveau)</i>	Article 10	Article 10	Article 10
Après l'article 316 du même code, il est inséré un article 316-1 ainsi rédigé :	L'article L. 242-3 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé :	<i>(Alinéa sans modification)</i>	<i>(Alinéa sans modification)</i>
« Art. 316-1. – Le code de déontologie établit les principes à suivre pour appliquer de bonnes pratiques vétérinaires. Il fixe notamment des règles en matière de prescription de médicaments à usage vétérinaire. »	« Il établit notamment les principes à suivre en matière de prescription de médicaments à usage vétérinaire. »	« Le code de déontologie établit les principes à suivre pour appliquer de bonnes pratiques vétérinaires. Il fixe notamment des règles en matière de prescription de médicaments à usage vétérinaire. »	« Il établit notamment les principes à suivre en matière de prescription de médicaments à usage vétérinaire. »
.....	Article 10 bis <i>(nouveau)</i>	Article 10 bis	Article 10 bis
..... Conforme
Article 11 <i>(nouveau)</i>	Article 11	Article 11	Article 11
Après l'article 346 du même code, il est inséré un article 346-1 ainsi rédigé :	Après l'article L. 252-4 du même code, il est inséré un article L. 252-5 ainsi rédigé :	<i>(Alinéa sans modification)</i>	<i>(Sans modification)</i>

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Propositions de la Commission
<p>« Art. 346-1. – Dans le cadre de la région, une seule fédération de défense contre les organismes nuisibles, constituée des groupements de défense visés à l'article 344, est agréée, au vu du statut type, par le ministre de l'agriculture.</p>	<p>« Art. L. 252-5. – Dans... ...l'article L. 252-2, est agréée... ...agriculture.</p>	<p>« Art. L. 252-5. – Dans... ... constituée des fédérations départementales et des groupements agriculture.</p>	—
<p>« La fédération régionale agréée est placée sous le contrôle permanent, technique et financier du directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou du directeur de l'agriculture pour les départements d'outre-mer.</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	
<p>« Elle est chargée notamment :</p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	<p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>	
<p>« 1° De coordonner, de faciliter ou de réaliser, lorsqu'elles dépassent le cadre départemental, les diverses actions techniques visées à l'article 346 entreprises par les fédérations départementales et les groupements de défense les constituant ;</p>	<p>« 1° De coordonner... ...l'article L. 252-4 entreprises... ...constituant ;</p>	<p>« 1° <i>(Sans modification)</i></p>	
<p>« 2° D'exécuter les missions qui lui sont confiées par les dispositions législatives et notamment les articles 359 et 364 <i>bis</i> et les textes réglementaires pris pour leur application. »</p>	<p>« 2° D'exécuter... ...articles L. 251-14 et L. 251-1 et les textes réglementaires pris pour leur application.</p>	<p>« 2° <i>(Sans modification)</i></p>	
	<p>« Seules les fédérations départementales ou régionales agréées peuvent recevoir des subventions. »</p>	<p>« Seules les fédérations nationale, départementales et régionales... ... subventions. »</p>	

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Propositions de la Commission
Article 12 (<i>nouveau</i>)	Article 12	Article 12	Article 12
..... Suppression conforme
Article 13 (<i>nouveau</i>)	Article 13	Article 13	Article 13
..... Conforme
.....	Article 14 <i>bis</i> (<i>nouveau</i>)	Article 14 <i>bis</i>	Article 14 <i>bis</i>
..... Conforme
.....	Article 17 (<i>nouveau</i>)	Article 17	Article 17
..... Conforme
.....	Article 17 bis (<i>nouveau</i>)	Article 17 bis
.....	Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 442-4 du code de l'organisation judiciaire, le prochain renouvellement des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux aura lieu en janvier 2002. Le mandat des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux en fonction prendra fin à la date d'installation des membres assesseurs nouvellement élus.	<i>(Sans modification)</i>
.....	Article 18 (<i>nouveau</i>)	Article 18	Article 18
..... Conforme

**Texte adopté
par l'Assemblée nationale
en première lecture**

—

**Texte adopté
par le Sénat
en première lecture**

—

**Texte adopté
par l'Assemblée nationale
en deuxième lecture**

—

**Propositions
de la Commission**

—

Article 19 (nouveau)

L'article L. 645-1 du code rural est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le contrôle des conditions de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et des denrées alimentaires issus de l'agriculture biologique est effectué par des organismes certificateurs agréés par l'autorité administrative dans les conditions prévues à l'article L. 643-5. ».

Article 20 (nouveau)

Le Gouvernement déposera, dans les six mois à compter de la publication de la présente loi, un rapport faisant état des connaissances acquises en matière d'incidence des insecticides systémiques sur les populations d'abeilles.

Article 19

(Sans modification)

Article 20

(Sans modification)